



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

850, rue Principale  
Saint-Ambroise-de-Kildare  
(Québec) J0K 1C0  
☎ 450 755-4782  
☎ 450 755-4784  
✉ info@saintambroise.ca

## AVIS PUBLIC

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 juillet 2024, le projet de règlement intitulé « Règlement 848-2024, ayant pour effet de fixer la rémunération des membres du conseil, conformément à la *Loi sur le traitement des élus municipaux* et abrogeant le règlement 769-2024 » a été présenté et qu'un avis de motion a été donné en vue de son adoption.

Ce projet de règlement prévoit une nouvelle rémunération selon les données suivantes:

Poste	Actuellement		Avec le projet de règlement 848-2024	
	Rémunération	Allocation	Rémunération	Allocation
Maire	25 777 \$	12 889 \$	28 672 \$	14 336 \$
Conseillère/conseiller	8 593 \$	4 296 \$	9 558 \$	4 779 \$

- L'allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser;
- Les rémunérations et les allocations de dépenses ci-haut mentionnées seront indexées annuellement selon l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada à compter de l'exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement;
- Le projet de règlement a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le règlement 848-2024 sera adopté lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 12 août 2024, à 19 h 30, à la Mairie, situé au 850, rue Principale, à Saint-Ambroise-de-Kildare.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE, CE 10<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE JUILLET 2024.**

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, en affichant une copie à chacun des deux (2) endroits désignés par le Conseil, par voie de résolution 031-02-2021, le 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024, entre 14 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier